

Délais de transmission requis et modalités de communication

➔ DELAÏ DE TRANSMISSION REQUIS (Article L133-4 du code de l'éducation) :

La déclaration d'intention de grève doit être reçue au plus tard 48 heures avant la grève annoncée dont un jour ouvré (un jour férié, le samedi et dimanche n'étant pas des jours ouvrés).

Le tableau ci-dessous précise pour chaque jour d'enseignement de la semaine le jour et heure limite de réception de la déclaration d'intention de grève à la DSDEN.

Seules la date et l'heure de réception sont retenues pour examiner la validité du dépôt

Début de la grève	Jour limite de réception (avant minuit)
LUNDI – 8H	JEUDI
MARDI – 8H	SAMEDI
MERCREDI - 8H	DIMANCHE
JEUDI – 8H	LUNDI
VENDREDI – 8H	MARDI

➔ LES MODALITES DE COMMUNICATION :

La déclaration individuelle, sous forme écrite, doit être transmise directement à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) :

- Par courriel (modalité à privilégier), adressé à **dsden33-greves@ac-bordeaux.fr** uniquement à partir de votre adresse mail personnelle académique (prenom.nom@ac-bordeaux.fr)
- Par voie postale, à l'adresse suivante :

DSDEN de la Gironde
DIVEL 2 – Bureau des actions pédagogiques
30, cours de Luze BP 919
33060 BORDEAUX Cedex

- Déposé à la DSDEN, libellé à l'adresse ci-dessus

➔ REMARQUES :

- Ne pas envoyer votre déclaration individuelle d'intention à votre circonscription de rattachement.
- Par ailleurs, le fait d'informer le maire n'exonère pas de la déclaration auprès de la DSDEN de la Gironde.
- La déclaration individuelle d'intention de grève, indique les éléments a minima qui sont nécessaires au recensement du nombre prévisionnel de grévistes. **Il vous appartient de compléter rigoureusement ce document et de vérifier que vous l'avez bien joint à votre envoi.**
- La vérification du respect du délai réglementaire concernant le dépôt de la déclaration d'intention de participation au mouvement de grève ne prend pas en compte la date d'affranchissement, mais uniquement la date de réception (Cf supra).